

ANNEXE

ACCORD D'ADHÉSION AU NIVEAU DU COMMERÇANT :

D'UNE FILIALE DETENUE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE,

D'UN AFFILIÉ,

D'UN FRANCHISE OU TITULAIRE DE LICENCE D'EXPLOITATION

[Le présent formulaire d'accord doit être établi et exécuté par Planet et la Filiale détenue en propriété exclusive par le Commerçant et/ou l'Affilié et/ou le Franchisé ou le Titulaire de Licence]

PAR ET ENTRE :

1. **PLANET PAYMENT GROUP HOLDINGS LIMITED**, une société immatriculée en Irlande sous le numéro d'entreprise 160005 dont le siège social est situé à Martin House, IDA Business Park, Dangan, Galway, H91 A06C, Irlande ; (Planet) ;

2. [INSÉRER AUTRE ENTITÉ PLANET PERTINENTE FOURNISSANT LES SERVICES – PAR EXEMPLE PLANET MERCHANT SERVICES SAS] ;

(« Planet »)

3. [INSÉRER LES DÉTAILS DE LA FILIALE DETENUE A 100 % ET/OU L’AFFILIÉ ET/OU LE FRANCHISÉ OU LE TITULAIRE DE LICENCE], une société immatriculée à dont le siège social est situé à, immatriculée sous le n°

Désignées individuellement comme une « Partie Nouvelle » et collectivement comme « Parties Nouvelles ».

CONTEXTE :

- A. Planet et *Nom de la Société* (« le **Commerçant** ») ont conclu un accord entré en vigueur le Cet accord (« Contrat ») est occasionnellement susceptible de modifications, selon les besoins de Planet et du Commerçant.
- B. *La Filiale détenue à 100 % / L’Affilié / Le Franchisé ou Titulaire de Licence* souhaite devenir Partie Nouvelle au Contrat.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les définitions, mots et expressions utilisés dans le présent Accord d'Adhésion auront, sauf si le contexte l'exige expressément d'une autre manière, le sens qui leur est donné dans le Contrat.

2. La Partie Nouvelle confirme qu'une copie du Contrat lui a été fournie

La Partie Nouvelle accepte qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord d'Adhésion, soit la plus récente des dates d'exécution ci-dessous, elle assumera tous les droits, exécutera et sera liée par toutes les obligations contenues dans le Contrat dans la même mesure que ces obligations s'appliquent au Commerçant.

La Partie Nouvelle confirme en outre que toute modification du Contrat, conclu par le Commerçant s'appliquera, à elle. La Partie Nouvelle confirme qu'elle est convenue avec le Commerçant que le Commerçant l'informerait de toute modification de ce type.

La Partie Nouvelle confirme, en outre, son acceptation que tous les fonds peuvent être versés sur le compte bancaire désigné du Commerçant.

3. Le présent Accord d'Adhésion peut être exécuté en un nombre quelconque d'exemplaire, dont chacun, une fois signé et remis, constituera un duplicata original, mais tous les exemplaires constitueront ensemble un seul Accord d'Adhésion.

4. Tout litige ou réclamation (d'ordre contractuel ou non) en rapport avec la formation, l'objet ou l'exécution du présent Accord d'Adhésion sera régi et interprété conformément à la Loi Applicable énoncée dans le Contrat.

[INSÉRER LES NOMS DES PARTIES SIGNATAIRES]